



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 123391

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les attentes des associations qui accompagnent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. L'association Alzheimer Charente-Maritime (membre de France Alzheimer) souhaiterait que soit modifiée la grille AGGIR. Cet instrument, qui mesure le degré de dépendance des personnes, paraît inadéquat pour mesurer la dépendance des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ces malades sont en effet capables de se déplacer, mais leur pathologie, qui s'apparente à une démence, nécessite une constante surveillance. La grille AGGIR, qui évalue davantage le handicap physique que mental, atténue le degré de dépendance des malades. C'est pourtant cet instrument qui détermine l'ouverture des mesures d'accompagnement. Il lui demande quelles sont ses intentions et si elle pourrait envisager une modification des critères de la grille AGGIR.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123391

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2007, page 4740